VILLE DE MONTRÉAL-OUEST
AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
DEMANDES DE RÉVISION ADMINISTRATIVE

Avis est par les présentes donné de ce qui suit, conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q., ch. F-2.1) :

1) En 2024, le rôle triennal d'évaluation foncière 2023-2025 sera en vigueur pour un deuxième exercice financier.

Tel que prévu aux articles 124 à 138.4 de la section I du chapitre X de ladite loi, toute personne ayant un intérêt peut déposer une demande de révision administrative d'une inscription à l'égard de ce rôle, pour le motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174.

2) Pour être recevable, une demande de révision administrative doit remplir les conditions suivantes :

- conformément à l'article 131.2, être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au lieu de dépôt mentionné ci-dessous ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest ou sur internet au https://montreal.ca/demarches/demander-une-revision-du-role-devaluation-fonciere;

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal pour l'exercice financier applicable;

- être déposée en personne au lieu de dépôt du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8h30 à midi et de 13 h à 16h30 (16 h les vendredis) :

  255, boul. Crémazie Est, bureau 600
  Montréal (Québec)

- ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

  Service de l'évaluation foncière
  Ville de Montréal
  255, boul. Crémazie Est, bureau 600
  Montréal QC H2M 1L5

  Renseignements : 514-280-3825
  evalinfo@ville.montreal.qc.ca

Fait à Montréal-Ouest, ce 15 novembre 2023.

Claude Gilbert
Greffier